Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_22-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N°22

BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail réhabilitation conclu avec l'Association Diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier pour l'occupation du presbytère de Trédrez prendra fin en juillet 2026.
Mr Le Maire rappelle que le bail avait pour objet la gestion de trois logements sociaux dans l'enceinte du Presbytère.
Afin d'assurer la continuité de l'usage du presbytère, il est proposé de conclure un bail emphytéotique. Ce bail emphytéotique serait consenti pour une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier portant sur le bien susvisé, pour une durée de 20 ans ;
- FIXE la redevance annuelle à un euro symbolique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Joël LE JEUNE, Maire

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

Thierry MOREL,
secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_22-DE